

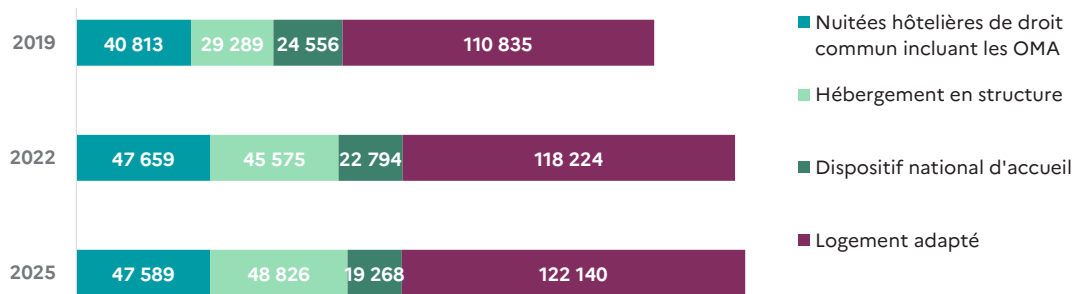
L'hébergement et le logement adapté en Île-de-France

237 823 places au 31 décembre 2025
soit 19,1 places pour 1 000 habitants

Les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion financés par l'État sont destinés aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant un accompagnement dans leur parcours résidentiel.

- Les SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) assurent la gestion des appels au 115 et orientent les appelants vers la solution d'hébergement en structure (CHU, HUAS, CHRS) ou de logement adapté (pensions de famille, foyers jeunes travailleurs (FJT), foyers de travailleurs migrants (FTM), résidences sociales (RS) et l'intermédiation locative) qui correspond à leur situation.
- La plateforme régionale Delta, opérée par le Samusocial de Paris, est en charge de la gestion de l'offre hôtelière à vocation sociale en Île-de-France et gère les demandes d'hébergement hôtelier pour toutes les nuitées hôtelières financées par l'État.
- L'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration) coordonne le dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés et supervise l'attribution des places d'hébergement qui leur sont dédiées (CADA, HUDA, CAES, PRAHDA, CPH, DPHRS, DAHAR, CAIR).

Quelle est l'évolution du parc d'hébergement et de logement adapté ?



Comparaison à périmètre identique (hors dispositif hivernal)



Une augmentation du nombre de places
+ 2 174 entre 2022 et 2025



- 991 places
à Paris



+ 1 362 places
en petite couronne



+ 1 803 places
en grande couronne

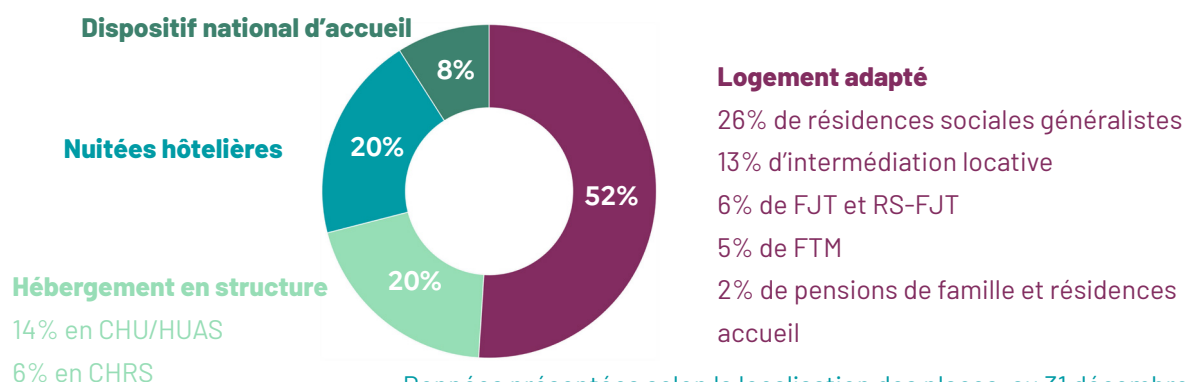


Une amélioration qualitative et durable de l'offre d'hébergement :

1 043 places de CHU supplémentaires ont été transformées en CHRS au 1^{er} janvier 2025, soit 4 623 places transformées entre 2020 et 2025 ;

730 nouvelles places de CHU suite à la transformation de nuitées d'hôtels en places d'hébergement d'urgence.

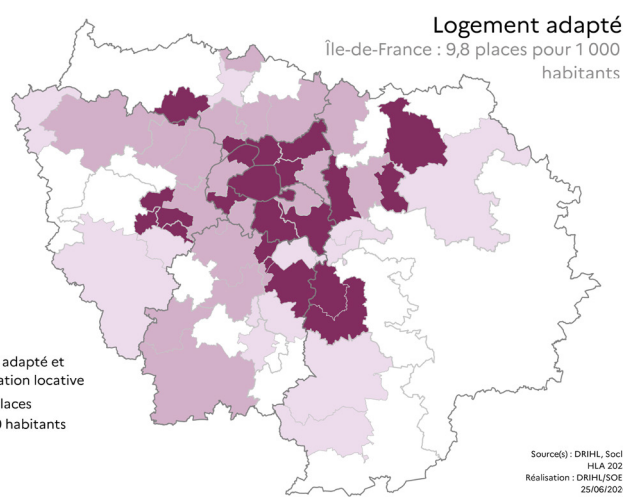
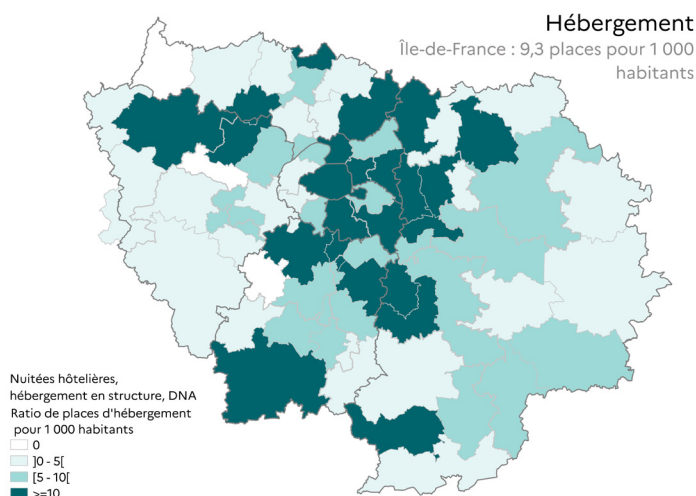
Quelle est la composition du parc fin 2025 ?



Comment se répartit le parc en Île-de-France ?

Un déséquilibre territorial de l'offre

Ratios de places d'hébergement et de logement adapté par EPT/EPCI pour 1 000 habitants au 31 décembre 2025



Données présentées selon la localisation des places

Extrait du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement 2024-2030

Le schéma actualisé réaffirme le principe de rééquilibrage entre EPCI et EPT en matière d'offre d'hébergement et de logement adapté. Il propose une géographie préférentielle de développement actualisée au regard des taux d'équipement locaux observés en 2022, en distinguant les enjeux de développement de l'hébergement et du logement adapté :

- **l'offre d'hébergement** regroupe les places d'hébergement en CHU, CHRS, les nuitées hôtelières hors opération de mise à l'abri et l'hébergement à destination des demandeurs d'asile et des réfugiés ;
- **l'offre de logement adapté** recouvre les places en pension de famille, résidences sociales et l'intermédiation locative (Solibail et Louez solidaire).

Afin de rééquilibrer les places sur l'ensemble du territoire, un **effort de solidarité est attendu par les EPCI et EPT déficitaires, c'est à dire dont le parc se situe, en nombre de places pour 1 000 habitants, en dessous d'un ratio d'équipement cible** fixé par zone de tension du marché du logement.

GLOSSAIRE

- **CADA** : centre d'accueil pour demandeurs d'asile
- **CAES** : centre d'accueil et d'examen des situations
- **CAIR** : centre d'accueil et d'insertion des réfugiés
- **CHRS** : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- **CHU** : centre d'hébergement d'urgence
- **CPH** : centre provisoire d'hébergement
- **DNA** : dispositif national d'accueil
- **DPHRS** : dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires
- **DAHAR** : dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés

- **EPT/EPCI** : Établissement public territorial / Établissement public de coopération intercommunale
- **HUAS** : hébergement d'urgence avec accompagnement social
- **HUDA** : hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
- **OFII** : office français de l'immigration et de l'intégration
- **OMA** : opération de mise à l'abri
- **PRAHDA** : programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
- **SIAO** : service intégré d'accueil et d'orientation
- **SRHH** : schéma régional de l'habitat et de l'hébergement

L'hébergement et le logement adapté en Île-de-France au 31 décembre 2025



En savoir plus : [socle de données Drihl - hébergement et logement adapté](#) / [schéma régional de l'habitat et de l'hébergement \(SRHH\) 2024 - 2030](#) / [Infographie transformations CHU-CHRS](#)